

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 610 Vœu relatif à un inventaire botanique des espèces présentes dans les parcs et jardins parisiens, aux entrées des espaces verts parisiens.

Rattaché à la délibération 2018 DEVE 162 – Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu V 192 rattaché au projet de délibération 2018 DEVE 162 Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins Déposé par Florence BERTHOUT, Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains et Indépendants relatif à la signalétique des espèces végétales dans les parcs et jardins à Paris ;

Considérant le travail réalisé par le Jardin botanique de Paris pour son étiquetage à vocation pédagogique sur ses différents sites notamment au Parc Floral de Paris (12^e) et présentant tout au long de l'année des sentiers de découverte et des expositions temporaires sur la flore des parcs et jardins parisiens ;

Considérant que le Plan Biodiversité 2018-2024 porte de nombreuses actions en ce sens notamment dans ses engagements de l'axe 2 :

- Action 8, en développant les études spécifiques sur la biodiversité en milieu urbain et en partageant les données sur la biodiversité du territoire parisien ;
- Action 9, en faisant connaître la biodiversité parisienne avec la publication d'une nouvelle édition de l'Atlas de la Nature à Paris qui rendra compte de l'état et l'évolution de la biodiversité sur le territoire parisien en associant les mairies d'arrondissement et les acteurs locaux, permettant une analyse locale de la biodiversité ; en élaborant des outils numériques de connaissance de la biodiversité urbaine en la rendant accessible à l'ensemble des actrices et acteurs et, de faciliter l'implication de toutes et tous ; en créant des visites virtuelles, de balades numériques ou des outils de réalité augmentée pour découvrir la biodiversité proche de chez soi pour faciliter la visibilité de la biodiversité dans la ville ;
- Action 10 en renforçant la sensibilisation à la biodiversité à travers des événements ;
- Action 18, en développant les espaces de biodiversité par la création de nouveaux espaces verts et en concevant des espaces de biodiversité dans l'espace public parisien ;

- Action 20, en renforçant la végétalisation de la ville par l'utilisation, la plantation de végétaux d'essences régionale variés (action 21) moins propice aux allergies et développant des grainothèques/séminothèques dédiées aux plantes régionales permettant de fournir en semences locales aux acteurs qui le souhaitent ;
- Action 27, en développant la connaissance et la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Action 29, en réduisant les sources de pollen allergisant en établissant une liste de plantes à proscrire dans certains lieux sensibles (crèches, écoles) pour raisons de sécurité ou raison sanitaire ; en aboutissant à une stratégie opérationnelle afin de préconiser la diversification des essences végétales et l'emploi d'espèces régionales non allergènes afin de lutter contre ces pollinoses massives ; en sensibilisant le public et l'impliquer dans la politique de gestion des espèces entraînant des nuisances en ville, un guide de recommandations sur le choix des espèces végétales à l'usage de tous, habitantes, habitants et gestionnaires d'espaces verts sera édité ; en mettant en place d'un pollinarium permettant d'observer l'apparition des pollens sur Paris. Il sera complété par l'installation d'un sentier pollinier dans un but éducatif en lien avec la mise en place de l'action « Protéger la santé en respectant la biodiversité et son développement » (fiche 16) du Plan Parisien de Santé Environnementale ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'un inventaire botanique des espèces présentes dans les parcs et jardins parisiens soit apposé aux entrées des espaces verts parisiens ; .
- Que cet inventaire et cette mise en place soient réalisés progressivement ;
- Que ces panneaux établissent les descriptifs des espèces végétales remarquables présentes ;
- Que cet inventaire inclut notamment les arbres remarquables dont 191 spécimens sont répertoriés à ce jour, appartenant à 52 essences d'arbres différentes.